



N°4
2013

AlpEnergie
par EDF Energie

La lettre du réseau des écoles et des moniteurs de vol libre

Le mot des pilotes

Pierre Braëms, Sébastien Harre et Laurent Chamerat

• Chers moniteurs et monitrices, chers amis,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la lettre n°4 du réseau des écoles de vol libre professionnelles et associatives. Cet outil d'information nous tient à cœur car il permet en ce début de saison – un peu tardif ! – de faire le point sur les nouveautés et de rappeler quelques éléments utiles au fonctionnement de vos structures.

Le printemps fut difficile mais nous espérons que votre patience et votre enthousiasme sont intacts, et que cette lettre sera le vrai déclencheur de la saison, avec enfin du soleil, des stagiaires et du bon vent, dans un climat serein et sécuritaire.

Si ça marche, nous enverrons cette lettre en février l'année prochaine !

Pour cette nouvelle saison, le « pack école », les nouvelles flammes et le nouveau Passeport et de vol libre vont vous parvenir (si ce n'est déjà le cas), ce dernier mis à jour pour l'olympiade à venir. Dans cette lettre également, le point sur les brevets, les nouvelles licences et la réglementation au sein des établissements d'APS.

Encore une fois, bon été à vous, à vos élèves, et au plaisir de vous rencontrer sur le terrain ou à l'occasion de notre traditionnel Rassemblement des moniteurs.

Sommaire

- Enseignement
- Écoles
- Enquêtes qualité
- Formation
- Les brèves du réseau
- Le coin Sécurité
- Mémo réglementation des établissements d'APS
- Le point sur... la vie associative

Responsable de la publication

Jacky Bouvard, DTN adjoint formation

Rédaction Membres de la commission des écoles parapente

Direction Technique Nationale

Contact : Proposer un article :

j.bouvard@ffvl.fr



Enseignement

Le passeport nouveau arrive ! Relooké par Benoît Pichot et actualisé sur certains niveaux de progression pour suivre l'évolution des pratiques, ce nouveau « PVL » devrait nous accompagner les quatre prochaines années.

Deux nouvelles planches pédagogiques Espace aérien et Facteurs Humains sont attendues, deux thèmes qu'il nous faut impérativement intégrer dans les contenus d'enseignement, quel que soit le niveau des élèves. Le premier dans la théorie du vol libre, le second dans votre accueil, vos progressions, et vos débriefings.

Deux éléments sont à prendre en compte de façon formelle dans l'enseignement :

- ↔ un protocole radio béton avant les premiers décollages, pour établir clairement « Qui parle à qui » et « que faire en cas de problème radio ». À ce titre, les raquettes de poche sont disponibles au service formation.
- ↔ L'attente au décollage, pour les élèves comme pour les pilotes, doit se faire non équipé ou sellette déconnectée. On n'est pas à l'abri d'un maladroït, d'une rafale ou d'un dust !

• Brevets 2015

C'est parti pour une deuxième année, après le succès de la première. Le responsable régional formation (RRF) est au cœur du dispositif. Cette année, en plus des brevets de pilote, les formations secourisme (PSC1) et les préparations théoriques au brevet seront éligibles aux aides financières fédérales. Conditions : être organisées collectivement et annoncées au [service formation fédéral](#)

BPC : la progression au niveau marron recommande maintenant – sans l'imposer – le passage au-dessus de l'eau pour aborder le pilotage en milieu aménagé et les simulations d'incidents de vol. Des formules nouvelles de validation de ce brevet confirmé sont en gestation dans certaines ligues : contrôle continu avec suivi, session ligue hors saison, contenu optionnel (ligue PACA et Rhône Alpes).

Devant un nombre grandissant de dérogations et autres contournements, l'exigence d'une année de brevet avant le BPC disparaît, clarifiant l'accès aux formations fédérales et à la compétition.

Écoles

• En ce début de saison, nous comptons :



- ⇒ 143 EFVL dont 1 sous convention
- ⇒ 44 CEFVL dont 1 sous convention
- ⇒ 5 en statut provisoire dont 1 sous convention

Nous souhaitons la bienvenue dans les réseaux d'écoles aux nouvelles structures :



- ⇒ Aéro Light Sport à Conflans-Sainte-Honorine
- ⇒ Ubaye Parapente à Barcelonnette
- ⇒ Air One Parapente à Mieussy
- ⇒ MPS à Mieussy
- ⇒ Jok'air à Banon
- ⇒ 360 Run à Saint-Leu
- ⇒ Delta club du Bar-sur-Loup

• Réunions réseaux

Réparties selon les secteurs géographiques, toutes nos structures ont aujourd'hui un conseiller technique référent, qui vous réunira en début saison. N'hésitez pas à le solliciter pour tout renseignement, même si Émilie a réponse à tout ! Cette animation de réseau mise en place en 2011 a pour vocation de vous rencontrer plus souvent, d'échanger sur l'actualité des écoles, de répondre à toutes les questions que vous vous posez, comme à celles que vous ne posiez même pas...

Les secteurs et leurs référents :

- ⇒ Rhône-Alpes : Jean-Marc Ardhuin, Jean-Claude Bourdel, Fred Escriba
- ⇒ Midi-Pyrénées : Laurent Chamerat et Alain Dedieu
- ⇒ Aquitaine : Laurent Chamerat
- ⇒ Languedoc-Roussillon : Éric Wyss
- ⇒ PACA : Jacky Bouvard
- ⇒ Grand Est et Champagne-Ardenne : Gérard Delacote
- ⇒ Grand Ouest : François Cuizinaud, Laure Collin
- ⇒ Île de France, Corse, Guyane : Jacky Bouvard
- ⇒ Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne : Alain Dedieu
- ⇒ La Réunion : Laurent Chamerat
- ⇒ Nouvelle Calédonie : Christine Cessio

Nous vous remercions de mettre à jour vos équipes péda sur la fiche intranet de l'école et **d'insérer le lien vers efvl.fr sur la page d'accueil de votre propre site.**

Moniteurs, demandez à votre DTE les courriers du CTL et du service formation. DTE, transmettez-leur, cela évitera de s'entendre dire : « On n'a pas eu l'info » !

• Nouvelles licences

- ⇒ Elles peuvent être délivrées indépendamment en école ou en club.
- ⇒ Primo licencié, la première année seulement ; en 2013 elle peut être délivrée aux anciens élèves.
- ⇒ Praticquant, dès la seconde année, avec une « cotisation forfaitée » en école (21€ en parapente et delta).
- ⇒ Enfin, le titre de participation courte durée, ancien « élève 7 jours » devient « stage 9 jours ». Il permet par exemple d'être couvert en RC pour un stage étalé sur une semaine, encadré de deux week-ends.
- ⇒ Cotis ligue et CDVL, prélevées à la source pour les licences prises en ligne.
- ⇒ La Cotisations forfaitée est reversée aux CDVL, partagée entre départements de délivrance et de domicile du stagiaire.
- ⇒ Un formulaire spécial écoles, simplifié, a été adressé à l'école.

Rappel des tarifs 2013 :

	Cotisation fédérale 2013* Hors Vol Passion	Tarif assurance RC inchangé
Praticquant*	74, 71, 68 (selon niveau de brevet)	20
Praticquant Jeune (-21 ans)*	50	20
Primo licencié	32	10
Stage 9 Jours	22	5
Elève Groupe Jeunes	10	5

*dont cotisation forfaitée de 21€ pour licence praticquant et praticquant jeune prise en EFVL

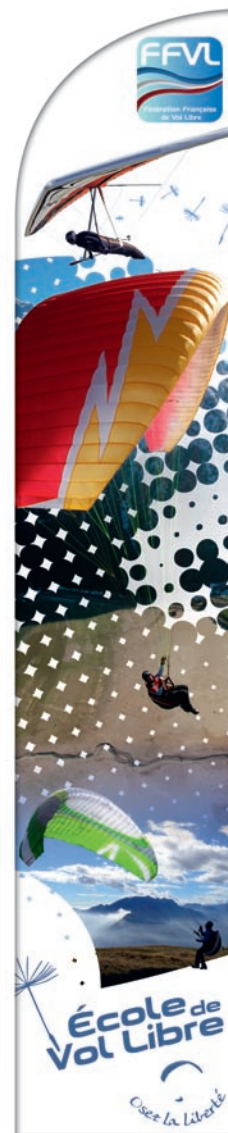
Assistance rapatriement - Indemnités journalières :

La proposition de ces deux options à la licence n'a pas été possible pour cause de sinistralité trop élevée.

Il est néanmoins possible pour chaque pratiquant de choisir la société d'assistance de son choix. Certaines cartes bancaires proposent ce type de service, il faut cependant vérifier que l'activité sportive soit bien couverte. Le pilote peut également contacter directement Air Courtage Assurances qui a négocié un contrat spécifique pour ce type de risque : un tarif à 50 € qui reste dans les prix du marché pour les activités volantes.

Vous pouvez souscrire ce contrat en ligne : www.air-assurances.com/AVL_forms.asp

Rappel : le certificat médical de non contre-indication est obligatoire dans le cadre de notre label, et doit être demandé aux stagiaires avant la souscription de licences primo, pratiquant et TP 9 jours.



DTE, moniteurs, prenez votre licence 2013, elle déclenche la couverture en RC de votre structure !

Pour vos offres ou demandes d'emploi, c'est [ici](#)

Une nouvelle flamme école est disponible sur demande au service formation → →

L'enquête qualité des réseaux

La réussite de cette campagne passe par vous, n'hésitez pas à parler de l'enquête, vos élèves seront d'autant plus enclins à y répondre. Des retours plus nombreux et pertinents ne pourront que mieux guider notre démarche. Il est également primordial de pouvoir collecter le plus d'adresses mail à travers les licences, merci de veiller à ce quelles soient correctement renseignées lors de la prise de licence.

Il est bon de rappeler que, pour 2012, l'analyse des réponses sur la **qualité perçue avant le stage** révèle des possibilités d'amélioration dans les domaines des propositions de **prise en compte des aléas MTO** ainsi que dans la description des **caractéristiques des stages**. Pour la **qualité perçue pendant le stage**, l'amélioration est attendue sur les aspects théoriques (*qualité des cours, supports théoriques utilisés*) ainsi que, dans une moindre mesure, sur la **qualité des locaux d'accueil**.

www.efvf.fr

Ce site est votre outil de promotion ! Il contient aussi tous les documents administratifs et pédagogiques dont vous pouvez avoir besoin. Dans le cadre des labels FFVL, vous devez faire figurer son adresse sur la page d'accueil du site Internet de votre école.

• Carte des écoles

Aidez-nous à la tenir à jour en vérifiant votre petit drapeau sur http://www.efvf.fr/carte_choisir_ecole.



Formation

⇒ Bienvenue aux nouveaux RRF (*PACA, Réunion, Corse*), à Pierre Braëms et Sébastien Harre élus au Comité directeur. Et merci à Agnès Chauvin et Christophe Pichet pour leur mandat respectif !

⇒ L'UC cycle 3 du monitorat fédéral (*ou UC marron*) s'adresse aux moniteurs fédéraux diplômés depuis 2006, dont les prérogatives sont limitées à l'encadrement du niveau bleu du passeport de vol libre. 2013 a vu l'émergence d'une demande certes encore limitée, mais qui laisse entrevoir une volonté de prendre en compte, au sein des structures associatives (*club ou CEFVL*), un public de pilotes déjà aguerris, désireux d'aller jusqu'au BPC en bénéficiant d'accompagnement et de conseils pertinents. C'est encourageant, à l'heure où la plupart des pilotes « *niveau bleu* » sont encore trop souvent livrés à eux-mêmes pour progresser. Cette UC d'un minimum de 5 journées est proposée sous forme tutorale au sein d'une école FFVL en contact avec le public ad hoc, ou en stage compacté dès lors que le nombre de candidats est suffisant. Nous avons cette année pris ces deux options sur les secteurs Pyrénées, Vosges, et Réunion. Quelques reports de candidatures nous donnent à penser que 2014 verra à nouveau quelques groupes de moniteurs se constituer pour avancer dans cette voie d'encadrement, aussi riche que nécessaire, et largement complémentaire du travail effectué en école professionnelle.

⇒ L'offre de formation fédérale 2013 est accessible sur notre site Internet.

Calendrier des formations nationales et régionales

• Formation pro

⇒ Du 25 au 27 septembre prochains se dérouleront les tests de sélection pour les formations professionnelles 2014 : Brevet Professionnel (*BP*) et Diplôme d'État (*DE*). Toutes les informations utiles ainsi que les dossiers d'inscription sont en ligne sur le [site internet de l'ENSA](#).

Infos complémentaires auprès du département vol libre au 0.450.553.115

• Le mot du président du Syndicat national des moniteurs de vol libre, Gaby Guirao

Quelques bonnes raisons d'adhérer au SNMVL en 2013 :

On ne parlera pas en détails des raisons fondamentales qui poussent les moniteurs à se syndiquer ; les assurances, l'organisation et la défense de nos diplômes, le conseil juridique et social, la représentation face aux collectivités et institutions de toute nature... Mais bien d'avantages beaucoup plus concrets pour chacun d'entre vous ! Le SNMVL a aujourd'hui des partenaires qui ont compris le rôle et l'importance de notre groupement. Au nombre de six en 2013, ils proposent à nos membres à jour de leur cotisation des centaines d'euros d'économies (*au-delà des remises pro classiques*). Voilà une autre bonne raison d'investir 85 euros pour soutenir votre syndicat ! www.snmvl.com

Brèves

⇒ Le rassemblement national des écoles et des moniteurs de vol libre 2013 se tiendra du 15 au 17 novembre à Saint-Ours les Roches (63) au cœur du parc des Volcans.

⇒ Nous souhaitons la bienvenue au sein de la DTN à deux jeunes collègues qui viennent renforcer – et bien rajeunir – notre équipe technique :

Manu Félix Faure, missionné sur tout ce qui concerne le delta ;

Julien Garcia, qui travaille pendant son année de stage sur la géolocalisation.

⇒ En attendant l'ouverture officielle d'Open Data, le site météo de Nico Baldeck meteo-parapente.com continue de faire des émules.

⇒ La lettre d'info n°8 des écoles de kite est en kiosque !

Le coin Sécurité

Accidentologie et Sécurité sont au centre de nos préoccupations depuis toujours et de façon totalement transversale à nos modes de pratique, de l'école à la compétition, en passant bien entendu par le club. Nous suivons cette accidentologie au plus près afin que cela devienne l'affaire de tous les acteurs, pratiquants, enseignants, responsables à tous niveaux. Le Comité Technique des Labels s'interroge sur les actions concrètes que pourraient mettre en œuvre les écoles pour augmenter l'efficacité du discours – comme des actions –sécuritaires auprès des pratiquants.

Nous souhaitons notamment **répertorier les situations accidentogènes, les incidents et les accidents bénins**, passés le plus souvent sous silence ou au rang de l'anecdote, pour en tirer les enseignements au bénéfice du plus grand nombre.

La mise en place d'un registre peut être une solution permettant de revenir plus facilement sur ces situations critiques lors de moments dédiés comme les débriefings de séance ou de vol.

En effet, l'évitement – ou le traitement – d'une situation accidentogène s'impose d'autant plus facilement qu'il est le fruit d'une réflexion collective. Dans l'équipe pédagogique, quelle que soit sa taille, une démarche spécifique se doit d'exister afin de parer au risque de laisser s'installer des failles.

De la même façon, à l'échelon du réseau des écoles, le comité des Labels et la commission Sécurité sont demandeurs de ces **retours d'expérience**. Ce sujet n'est pas tabou ! N'hésitez pas à aborder le sujet lors des échanges avec le conseiller technique de votre secteur, ou dans le dossier de renouvellement du label.

En matière de sécurité, nous avons tous un rôle à jouer !

➔ La FFVL, en collaboration avec l'ENSA et sur l'initiative de Kortel design et Sup air, a fait réaliser des tests de résistance des points d'ancrage de la liaison sellette / sangles du secours. Nous avons testé les liaisons les plus classiques se trouvant sur le marché. Le test a été réalisé pour produire une force choc d'environ 900 kg. Les résultats nous indiquent que tous les systèmes testés sont satisfaisants, ce qui est plutôt rassurant. Toutefois il convient d'être vigilant sur la résistance du matériel «*light*» dans le temps.

➔ Claude Bredat est le nouveau président de la **commission Sécurité et technique**. Cette commission réfléchit actuellement à la définition des actions à mener sur l'olympiade. À noter qu'il s'agit d'une commission transversale qui traite des problématiques de l'ensemble de nos disciplines. En ce qui concerne le parapente et le delta, la commission s'attachera à améliorer son dispositif d'analyse de l'accidentologie ; il est également prévu de réaliser des fiches techniques (secours, classification des voiles, etc.) à destination des pilotes. Cette commission restera à l'écoute des retours faits par les écoles et s'impliquera dans toutes les actions permettant d'améliorer la sécurité des pilotes.

➔ La 3^e saison des journées **d'information parachute de secours** (*anciennement nommées recyclage secours*) mise en place conjointement par la FFVL et le SNMVL s'achève en ce début d'été. Les ligues Languedoc-Roussillon, Normandie, Rhône-Alpes et PACA se sont mobilisées afin de proposer aux participants un tour d'horizon des aspects techniques, pratiques, matériels, juridiques et pédagogiques abordés durant deux journées pleines. Au-delà du classique public de moniteurs pros et associatifs directement concerné, nous avons cette année ouvert ces rdv à tout cadre associatif (*accompagnateur, animateur*) désireux d'embrasser avec plus de pertinence cette vaste problématique afin d'en rediffuser au mieux le contenu auprès des licenciés de son club. Au final, une quarantaine de personnes sont venues grossir les rangs des participants à ces journées. Elles n'ont d'autre objectif qu'une meilleure connaissance et prise en compte de ce matériel de sécurité active, à travers des actions d'ouverture sur tyrolienne, de pliage (*hémisphérique et Rogallo*), d'échanges et de débats. Il y a fort à parier que cette action nationale sera complétée et relayée par des initiatives régionales dès 2014, ce qui est l'objectif avoué de la CF nationale.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ÉCOLES (Code du sport...)

Obligations légales et réglementaires

pour les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (APS).

En tant qu'établissement d'APS, une école de vol libre est soumise à plusieurs obligations propres à différentes administrations (DDCS, DDCCRF,...)

• Obligation de qualification

Article L212-1 à L212-8 du code du sport

L'exploitant de l'école (*par exemple le DTE*) doit s'assurer que les personnes qu'il emploie ont la qualification requise pour encadrer les activités sportives concernées.

Le vol libre est une activité classée en environnement spécifique, seule la détention d'un diplôme d'Etat permet son enseignement contre rémunération.

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait pour toute personne :



⇨ d'exercer contre rémunération les fonctions de professeur, moniteur, entraîneur d'une activité physique et sportive sans la qualification requise

⇨ d'employer une personne qui n'a pas la qualification requise

• Obligations de déclaration de l'établissement

Article L322-3 et R322-1 du code du sport

Toute personne responsable de la gestion d'un établissement d'activités physiques et sportives (APS) doit en faire la déclaration, au moins 2 mois avant l'ouverture, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du siège de l'établissement.

L'exploitant d'un établissement peut être une personne physique, une personne morale de droit privé (*association sportive, organisme à but lucratif*) ou de droit public (*collectivité territoriale*).

Un établissement d'APS est la réunion d'un équipement, fixe ou mobile, d'une activité physique ou sportive et d'une durée qui peut-être saisonnière, discontinue ou régulière.

• Obligations de déclaration d'activité

Article L212-11 et L212-12 du code du sport

Les personnes exerçant contre rémunération des APS déclarent leur activité à l'autorité administrative (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCS*).

Cette déclaration s'effectue auprès de la DDCS du département où se réalise l'activité. Dans le cas d'un exercice sur plusieurs départements, la déclaration s'effectue dans le département de l'exercice principal.

Cette déclaration est renouvelée tous les 5 ans et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle.



Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait d'exercer sans s'être préalablement déclaré.

• Obligations d'assurance

Article L321-1 à L321-9 du code du sport

Les établissements d'APS (*associations, sociétés...*) doivent souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs salariés ou bénévoles et celle des pratiquant du sport.

Les établissements d'APS sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

• Obligation de certificat médical

Article L231-2 à L231-3 du code du sport

La première délivrance d'une licence sportive mentionnée est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique et sportive pour laquelle elle est sollicitée. Un renouvellement régulier du certificat médical peut-être exigé par la fédération en fonction de l'âge du sportif et de la discipline. Dans le cadre du label, la fédération impose aussi ce certificat pour les stages de courte durée.

• Obligations d'affichage et d'information

Doivent être affichés dans un lieu visible de tous :

- ⇨ une copie des diplômes des personnes encadrant les APS contre rémunération
- ⇨ une copie des cartes professionnelles ou des attestations de stagiaires
- ⇨ une copie, le cas échéant, des arrêtés spécifiques fixant les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les normes applicables à l'encadrement des APS
- ⇨ une copie de l'attestation d'assurance conclue par l'exploitant de l'établissement

• Obligation d'information d'accident grave

Article R322-6 du code du sport

L'exploitant est tenu d'informer le préfet de tout accident grave survenu dans l'établissement.

• Obligations de présenter des garanties de sécurité et d'hygiène

Article L322-2 du code du sport

En plus des obligations générales de sécurité, l'exploitant doit respecter les dispositions des arrêtés ministériels spécifiques à certains types d'établissements fixant les garanties d'hygiène et de sécurité ainsi que les normes applicables à l'encadrement des APS. Lorsqu'il n'existe pas d'arrêté ministériel, il est possible de se référer à la réglementation de la fédération sportive concernée.

Il est notamment nécessaire de disposer de :

- ⇨ un moyen de communication pour alerter les services de secours
- ⇨ une trousse de secours pour les premiers soins en cas d'accident

À quoi sert la licence ?

• Moi j'aime bien :

- ⇨ ne pas me retrouver tout seul à pratiquer ;
- ⇨ partager mon expérience sportive avec les autres et profiter de la leur ;
- ⇨ m'impliquer dans la vie de mon club ou de mon école (*ou plus si affinités 😊*) ;
- ⇨ rencontrer des élus ou propriétaires de terrain et négocier pour le bien de tous ;
- ⇨ continuer ma progression personnelle, en validant des brevets fédéraux reconnus par l'État, en passant la qualif biplace ou en faisant de la compétition.



**Un geste simple qui en dit long....
Je prends ma licence et une assurance !**

Le point sur... la vie associative

(page spéciale à détacher et diffuser largement : local club, accueil de l'école, panneau de site...)

La vie fédérale, en vol libre comme ailleurs, a de multiples facettes. Si la pratique individuelle est bien un marqueur de nos disciplines, l'action collective est sans doute le moteur – si ce n'est la meilleure garantie – de la pérennisation et du développement.

Un club, un comité départemental ou une ligue qui fonctionne, c'est le résultat de prises de responsabilités au bénéfice des autres, et les voies de l'engagement ne manquent pas. Le discours pourrait se limiter, dans cette lettre aux moniteurs, à ce qui touche de près ou de loin à l'encadrement « technique », mais nous faisons le choix et le pari de voir un peu plus loin...

Donner, accueillir, partager, projeter, construire, faire connaître... Ces quelques verbes n'ont que la vocation d'éveiller (ou de réveiller !) le lecteur que vous êtes. Qu'avez-vous fait ces derniers temps, en attendant le retour du beau temps ? Si ce n'est déjà fait, engagez-vous ! Et si c'est déjà le cas, tenez-bon, et recrutez, formez la relève !

600 clubs, dont 50 clubs-écoles, 150 OBL, 750 sites, 63 CDVL, 25 ligues, on a de quoi s'occuper... et juste l'embarras du choix.

Vous êtes professionnel, qu'à cela ne tienne ! un club a forcément besoin de vous quelque part. Un peu de bénévolat, ça ne fait pas de mal au porte monnaie, et c'est sans aucun doute un investissement...

Vous êtes un vrai bénévole, moniteur, ou « développeur » de club, avez-vous pensé à une action qui associerait le club et une école pro, d'ici ou d'ailleurs ?

Vous êtes juste pratiquant (et vous avez la chance d'être tombé par hasard sur cette news !), bienvenue, le vol libre a besoin de vous...

Après quelque trente années d'une approche principalement techniciste, la FFVL choisit d'orienter davantage ses qualifications de cadres bénévoles vers le développement de la vie associative, à côté mais surtout avec celui du champ d'action des professionnels et des O.B.L.

À ce titre, et en vertu du principe selon lequel « Qui n'avance pas, recule », l'augmentation de la capacité d'encadrement des clubs et des écoles est une simple « nécessité » pour notre milieu dans son ensemble, notamment dans une discipline où l'évaporation des pratiquants après un stage (ou pas d'ailleurs) est encore une réalité. Tous les étages de la FFVL, mais à ses côtés les organismes de formation professionnelle, doivent relever ce challenge des deux olympiades à venir...

• Moniteurs, en club !

Deux modules du MF parapente et un module en delta cette année avec vingt cinq stagiaires. Ceux-ci seront en stage en situation dès cet été, parfois dans les OBL. Résultat de la pression des services de l'État, deux mesures seront à respecter scrupuleusement : pas de biplace pour eux au profit de l'école pro, et une formation en doublette.

Une information a été transmise en ce sens aux tuteurs de nos élèves moniteurs.

- Vous menez une action de formation continue des pilotes, au sein de votre école ou de votre club, ou mieux entre associant les deux ? Votre action nous intéresse ! L'idée est de mutualiser les expériences réussies entre milieux associatif et professionnel, dans un but évidemment pédagogique et sécuritaire. Faites connaître le meilleur de vos initiatives en présentant votre action à la [DTN formation](#).

Les outils de la vie associative sont [ici](#). Vous y trouverez notamment le très complet Vade-mecum à destination du président de club, mais pas que...

